



MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 novembre 2022, à 20 heures, sous la présidence du maire Michel Rheault

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est absent :

Frédéric Lapointe, conseiller

Autres présences : Louis Paillé, Julie Veillette et Jean Yves Piché

Rés. 2022-11-285: Ouverture de la séance

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-286 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance
2. A) Adoption de l'ordre du jour
B) Nomination du maire suppléant
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'octobre 2022
4. Correspondance
5. Comptes
6. Questions de l'assistance

7. Marcel Guimond et Fils Inc./Approbation du décompte numéro 6
8. Soumission pour dynamitage sur le chemin Joseph-Saint-Amand.
9. Renée Tremblay, architecte, offre de service pour la construction d'un nouveau garage municipal.
10. Servitude d'égout route 153
11. Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) reddition de compte.
12. Travaux bloc sanitaire entériner et confirmer la réalisation des travaux (PRABAM)
13. Adoption du plan d'intégration et d'adaptation aux changements climatiques.
14. CTA Mékinac adoption de nouvelles résolutions pour le service de transport adapté 2022.
15. OMH de Mékinac/Adoption des prévisions budgétaires 2022
16. PG Solution/achat de logiciel de paie
17. Intégrair Inc./Télémetrie et entretien préventif
18. Promotion Ste-Thècle demande de gratuité de la salle Aubin
19. Tourisme Sainte-Thècle demande d'aide financière, gratuité d'impression, salle Aubin et d'ajouter l'organisme sur notre police d'assurance.
20. Hockey mineur U18 BB/demande d'aide financière.
21. Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire –demande d'appui.
22. MRC de Mékinac/ Camp de jour
23. Nomination d'une représentante sur le comité Loisir Mékinac
24. FQM/renonciation au secret professionnel
25. Écocentre municipal/réception du plastique des agriculteurs de Mékinac
26. Salaire animateur maison des jeunes
27. Fabrication de 2 foyers extérieurs
28. Demande Moisson Mauricie.

29. Don de l'Agence Sécurité ACCES Inc.
30. Don de la troupe du Caméléon aux Tisserandes de liens de Mékinac
31. Question de l'assistance
32. Affaires nouvelles :
- A) Nomination des représentants pour la bibliothèque municipale
 - B) _____
 - C) _____
33. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire Michel Rheault, les conseillers(ères) Sébastien Moreau, Roxanne Bureau-Grenier, Julie Bertrand, Jacques Tessier et Bertin Cloutier déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Rés. 2022-11-287 :Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Julie Bertrand, conseillère au siège numéro 3,

- A) Mairesse suppléante pour les prochains six mois
- B) Substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-288 : Adoption du procès-verbal des séances du mois d'octobre 2022

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-289 : Dépôt de la correspondance d'octobre 2022

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-290 : Comptes à payer d'octobre 2022

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'octobre au montant de 833 007.28 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Olivier Myre demande si le règlement sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal.

Rés. 2022-11-291 : Marcel Guimond et fils Inc./ Approbation du décompte numéro 6

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur qui effectue les travaux de la rue Bédard et du collecteur principal et nous demande un sixième paiement;

CONSIDÉRANT que Marc Sansfacon de Pluritec n'a pas encore validé la facture et nous attendons sa confirmation et le certificat pour faire le paiement à l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement numéro 6 de Marcel Guimond et Fils Inc. au montant de 644 420.40\$ pour les travaux de la rue Bédard et du collecteur principal en autant qu'il est conforme au certificat de l'ingénieur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-292 : Soumission pour dynamitage sur le chemin Joseph-Saint-Amant

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions par invitation à deux entrepreneurs pour du dynamitage sur le chemin Joseph-Saint-Amant;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le dynamitage sur le chemin Joseph-Saint-Amant sont les suivantes:

- Les Entreprises Élie Grenier Inc.; 190\$ le mètre linéaire plus 1400\$ pour la mobilisation/démobilisation.
- Forage et Dynamitage de la Rive-Sud Inc.: 310\$ le mètre linéaire plus 5000\$ pour la mobilisation/démobilisation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la plus basse soumission soit celle de Les Entreprises Élie Grenier Inc. au coût de 190\$ le mètre linéaire et 1 400\$ pour la mobilisation plus les taxes applicables pour le dynamitage d'environ 200 mètres sur le chemin Joseph-Saint-Amant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-293 :Renée Tremblay, architecte, offre de service pour la construction d'un nouveau garage municipal

CONSIDÉRANT que la municipalité désire construire un nouveau garage municipal,

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé une aide financière dans le cadre du programme PRACIM;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit engager un architecte pour préparer des plans et une estimation préliminaire;

CONSIDÉRANT l'offre reçu de Renée Tremblay, architecte ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Renée Tremblay, architecte, au montant de 15 000 \$ plus taxes pour la construction d'un nouveau garage municipal pour les services suivants :

- La vérification des règlementations s'appliquant au projet.
- La réalisation des études de conceptions répondant aux objectifs des fonctionnalités souhaitées et aux règlementations applicables.
- La production des plans et élévations préliminaires (dessins assistés par ordinateur)
- La production d'une estimation budgétaire du coût des travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-294 :Servitude d'égout sanitaire route 153

CONSIDÉRANT que de nouvelles servitudes sont nécessaires suite à la rénovation du réseau d'égout sanitaire derrière les maisons de la route 153;

CONSIDÉRANT que les nouvelles servitudes sont décrites au plan d'arpentage produit par Louis Moffet, arpenteur géomètre de la firme Brodeur, L'heureux, Durocher Inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire, Michel Rheault, et le directeur général par intérim, Louis Paillé, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de servitude préparé par la notaire, Me Katherine Lebrun.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-295 :Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) reddition de compte

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Bertin Cloutier, appuyée par Julie Bertrand, il est résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les dépenses d'un montant de 23 443 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-296 :Travaux du bloc sanitaire entériner et confirmer la réalisation des travaux (PRABAM)

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme PRABAM pour la construction d'un bloc sanitaire;

CONSIDÉRANT que les travaux du bloc sanitaire sont terminés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle entérine et confirme la réalisation des travaux du bloc sanitaire dans le parc Saint-Jean-Optimiste et demande au Ministère des Affaires Municipales du Québec, le paiement de l'aide financière dans le cadre du Programme d'Aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-297 :Adoption du plan d'intégration et d'adaptation aux changements climatiques

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a préparé un plan d'intégration et d'adaptation aux changements climatiques pour les visant toutes les municipalités de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité aura des actions à prendre dans le cadre des changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le plan d'intégration et d'adaptation aux changements climatiques 2022 – 2032 de la MR de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-298 :CTA Mékinac adoption de nouvelles résolutions pour le service de transport adapté 2022

Programme de subvention au transport adapté – Demande d'aide financière 2022

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a confié à la Corporation de transport adapté Mékinac, organisme délégué, organise le transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 1990 pour la gestion du service;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a adopté la grille tarifaire 2022, par la résolution numéro 2021-11-280 ;

CONSIDÉRANT que lamunicipalité de Sainte-Thècle a adopté les prévisions budgétaires 2022 par la résolution numéro 2021-11-281;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2022, par la résolution numéro 2021-11-280;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2022;

CONSIDÉRANT que pour le transport adapté, la municipalité de Sainte-Thècle prévoit contribuer, en 2022, pour une somme de 8774.13 \$

CONSIDÉRANT qu'en 2021, 2490 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 4000 déplacements en 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient

compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu:

DE CONFIRMER au ministère des Transports du Québec l'engagement de la municipalité de Sainte-Thècle de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence.

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 113 600\$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2022.

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Thècle à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-299 : OMH Mékinac/ Adoption des prévisions budgétaires 2022

CONSIDÉRANT que l'OMH Mékinac nous a déposé leur prévisions budgétaires 2022.

CONSIDÉRANT que le déficit à payé par notre municipalité est de 2 960 \$ pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires 2022 de l'Office municipal d'habitation de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-300 : PG Solution /Achat de logiciel de paie

CONSIDÉRANT que PG Solution désire moderniser leur solution financière AccèsCité Finances (MegaGest);

CONSIDÉRANT que la modernisation des logiciels de PG Solution s'échelonnara sur 3 années;

CONSIDÉRANT que l'implantation du logiciel de Paie débutera en 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de PG Solution pour l'achat du nouveau logiciel de paie au coût de 3 750 \$ plus taxes. Cette dépense sera affectée au budget 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-301 : Intégrair Inc./Télémetrie et entretien préventif

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Intégrair pour le chauffage et la climatisation des locaux du Centre Local d'Emploi dans l'Hôtel de Ville comme suit :

Pour la télémetrie un montant de 70 00 \$ par mois pour l'année 2023.

Pour l'entretien préventif un montant de 325.38\$ du 01-10-2022 au 30-09-2023, 341.65\$ du 01-10-2023 au 30-09-2024 et 358.74 \$ du 01-10-2024 au 30-09-2025.

Plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-302 : Promotion Ste-Thècle demande de gratuité de la salle Aubin

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle désire organiser des cours de danse country dans la salle Aubin;

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle aimerait disposer de la salle Aubin gratuitement pour ces cours de danse;

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle rend plusieurs services à la municipalité comme obtenir des subventions pour certains projets d'envergure et l'aide à la construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à Promotion Ste-Thècle pour organiser des cours de danse country.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-303 : Tourisme Sainte-Thècle demande d'aide financière, gratuité d'impression, salle Aubin et ajouter l'organisme sur notre police d'assurance

CONSIDÉRANT que Tourisme Sainte-Thècle est une nouvelle association touristique;

CONSIDÉRANT que la mission de Tourisme Sainte-Thècle est de valoriser, promouvoir, protéger et représenter les intervenants touristiques, les entreprises et les citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT que Tourisme Sainte-Thècle demande un appui financier pour démarrer du bon pied et constituer un fond de roulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les demandes suivantes de Tourisme Sainte-Thècle :

- La gratuité de la salle Aubin pour leur AGA
- La gratuité d'impression papier
- D'ajouter Tourisme Sainte-Thècle sur la police d'assurance de la municipalité de Sainte-Thècle.
- Pour la demande d'aide financière, elle sera réétudiée dans six mois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

M. Jacques Tessier se retire pour cette demande; car il se considère en conflit d'intérêt.

Rés. 2022-11-304 : Hockey mineur U18 BB/Demande d'aide financière

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 300 \$ au Hockey mineur U18 BB pour les joueurs de hockey de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-305 : Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire – demande d'appui.

POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE- DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE la nouvelle *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* a été dévoilée par le gouvernement du Québec le 6 juin 2022;

ATTENDU QUE cette politique s'articule autour de quatre axes, soit :

1. Des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;
2. Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;
3. Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;
4. Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.

ATTENDU QUE cette politique influencera de manière profonde les interventions en matière d'aménagement du territoire à l'échelle nationale;

ATTENDU QUE les attentes gouvernementales en lien avec les axes d'intervention de cette politique mettent de l'avant des actions soutenues en matière de densification et de consolidation des périmètres urbains;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle est bien consciente des multiples enjeux en matière d'aménagement du territoire que ce soit au niveau de la protection des milieux agricoles et naturels ou de la lutte aux changements climatiques et qu'en ce sens, elle souscrit à la grande

majorité des actions exposées à l'intérieur de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle se questionne toutefois sur les impacts d'une telle politique sur l'avenir et la vitalité des petites municipalités rurales non seulement de la région, mais également sur l'ensemble du territoire québécois;

ATTENDU QUE cette politique ainsi que les orientations et objectifs qui en découleront ne tiennent pas compte des enjeux touchant les municipalités rurales, éloignées des grandes agglomérations urbaines, en restreignant les possibilités de développement hors des périmètres urbains et en érigeant la densification en doctrine applicable uniformément à l'ensemble du territoire québécois alors que plusieurs de ces municipalités souhaitent conserver leur caractère rural contribuant à leur attractivité et développement;

ATTENDU QUE le gouvernement semble donner au concept de « milieux de vie » un sens uniquement urbain alors que le territoire en entier constitue un milieu de vie;

ATTENDU QUE le développement de la grande majorité des municipalités rurales au Québec a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains (îlots déstructurés, secteurs de villégiature, etc.) sont essentiels à la vitalité de ces dernières;

ATTENDU QUE le contexte pandémique et postpandémique risque de modifier de manière durable le schéma de mobilité quotidienne entre les lieux de travail et de résidence pour une part importante de la population par l'effet du télétravail et que cette tendance est déjà observable dans plusieurs régions rurales;

ATTENDU QUE les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

ATTENDU QUE les municipalités rurales disposent de milliers de kilomètres de routes inoccupés en territoire agricole non dynamique et non propice à l'agriculture (terre de roches);

ATTENDU QUE ces secteurs devraient faire l'objet d'assouplissements au niveau de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des orientations gouvernementales* afin de permettre l'émergence de projets favorisant une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE le régime fiscal municipal en vigueur au Québec fait en sorte que la taxation foncière demeure le principal mode de financement des municipalités;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités rurales ne détiennent pas les ressources financières suffisantes pour procéder à l'installation des infrastructures (réseau aqueduc et égout) nécessaires pour atteindre l'objectif de densification exigé par le gouvernement et que les limitations de développement hors des périmètres urbains auront des impacts négatifs sur les perspectives de croissance des municipalités rurales, dont beaucoup sont considérées comme dévitalisées;

ATTENDU QUE pour bon nombre de municipalités rurales, le seul attrait du périmètre urbain n'est pas et ne sera pas suffisant pour assurer leur pérennité et leur développement à long terme;

ATTENDU QUE pour permettre l'émergence et le maintien de communautés dynamiques et authentiques, il faut avant tout respecter l'essence de ces dernières;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités rurales au Québec ont su allier développement et protection des milieux agricoles et naturels afin de mettre en valeur leur territoire et assurer l'avenir de leur communauté tout en respectant leur environnement;

ATTENDU QUE le gouvernement se doit de reconnaître ces initiatives ainsi que les particularités des municipalités rurales afin de ne pas étouffer les conditions permettant la survie de ces dernières;

ATTENDU QUE le régime actuel de protection des milieux naturels laisse peu de latitude au niveau des interventions pouvant être réalisées à l'intérieur des milieux humides d'origine anthropique sans autorisation et compensation;

ATTENDU QUE cette situation entraîne également des contraintes importantes au développement pour plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE le gouvernement se doit d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides anthropiques;

ATTENDU QUE la présente résolution n'est pas un déni des efforts devant être consentis par le monde municipal dans la protection des milieux agricoles et naturels ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques mais plutôt un appel au respect des particularités des municipalités et à permettre à ces dernières d'assurer pleinement leur avenir;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Bertin Cloutier, appuyée par Jacques Tessier, il est résolu par le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle de :

1. Demander au Gouvernement de reconnaître le statut particulier des municipalités rurales en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et aux objectifs de densification irréalistes hors du contexte des grands centres d'agglomérations urbains;
2. Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'alléger le contrôle sur les possibilités de développement à l'extérieur des périmètres urbains dans une optique de survie des municipalités rurales par une révision de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et une modulation des orientations gouvernementales* et la *Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire* considérant que :
 - o Le territoire en entier constitue un milieu de vie;
 - o Le développement de la grande majorité des municipalités rurales a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains sont essentiels à la vitalité de ces dernières;
 - o Les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

3. Demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides d'origine anthropique;
4. Transmettre la présente résolution pour appui à la Fédération québécoise des municipalités et aux municipalités du Québec;
5. Transmettre la présente résolution au Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-306 :MRC de Mékinac/ Camp de jour/ Appui au Réseau en loisirs de Mékinac : Financement des camps de jour

CONSIDÉRANT que les camps de jour représentent un service essentiel incontournable pour le bien-être et le développement de nos enfants dans Mékinac qui sont nos citoyens de demain, et ce, toutes municipalités confondues;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du seul service d'animation estival offert sur notre territoire pour permettre aux parents une conciliation travail/famille;

CONSIDÉRANT que les camps de jour constituent une première expérience de travail enrichissante et formatrice pour l'avenir professionnel des jeunes animateurs embauchés;

CONSIDÉRANT que la situation des camps de jour dans Mékinac est précaire en raison de plusieurs enjeux tel que la difficulté de recrutement et de rétention des animateurs;

CONSIDÉRANT que l'aide financière allouée annuellement par le biais des subventions salariales gouvernementales telle qu'Emploi d'Été Canada s'est vue fortement diminuée à l'été 2022 pour les camps de jour de notre MRC;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière gouvernementale est essentielle pour permettre aux camps de jour de disposer d'un nombre suffisant d'animateurs qualifiés pour offrir aux enfants une expérience de qualité;

Julie Bertrand, propose, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier, et il est résolu que le conseil:

- Appui le Réseau en loisirs de Mékinac dans ses démarches de représentations auprès du Gouvernement fédéral pour le sensibiliser à la précarité financière de nos camps de jour en lien avec l'attribution des subventions salariales d'Emploi d'été Canada par l'entremise de notre député de Saint-Maurice-Champlain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-307 : Nomination d'une représentante sur le comité Loisir Mékinac

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, pour siéger et assister aux rencontre de Loisir Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-308 : FQM/renonciation au secret professionnel

CONSIDÉRANTQUE le 14 juillet 2022, la Commission municipale du Québec (ci-après : la « **CMQ** ») a transmis à la Municipalité de Sainte-Thècle un rapport d'enquête de la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale (ci-après : la « **D.E.P.I.M.** »);

CONSIDÉRANT QUE le 25 juillet 2022, la Municipalité de Sainte-Thècle a mandaté la CMQ pour l'accompagner dans la mise en œuvre des recommandations formulées par la D.E.P.I.M. (résolution n° 2022-07-210);

CONSIDÉRANT QUE le 8 août 2022, la Municipalité de Sainte-Thècle a mandaté la Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (ci-après : la « **FQM** ») afin de l'accompagner notamment dans la mise en œuvre des recommandations formulées par la D.E.P.I.M (résolution n° 2022-08-225);

CONSIDÉRANT QUE la CMQ ainsi que la FQM sont appelées à travailler en étroite collaboration quant à leurs mandats respectifs;

CONSIDÉRANT QUE des éléments recueillis au cours du mandat de la FQM permettent de croire qu'ils pourraient être protégés par le secret professionnel et/ou le privilège relatif au litige;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renoncer, sous réserve de certaines conditions, au secret professionnel et au privilège relatif au litige au bénéfice de la CMQ et uniquement aux conditions prévues aux présentes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite préserver la confidentialité des informations transmises;

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle renonce, sous réserve de certaines conditions, au secret professionnel et au privilège relatif au litige à l'égard des mandats confiés à la FQM au bénéfice de la CMQ suivant le rapport d'enquête de la D.E.P.I.M.

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle autorise les représentants nommés par la FQM, suivant le mandat confié par la résolution n° 2022-08-225, à transmettre toute information qu'ils jugent pertinents au bon déroulement de leurs mandats respectifs, aux représentants nommés par la CMQ, suivant le mandat confié par la résolution n° 2022-07-210.

QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim s'assure qu'un « engagement de confidentialité » soit signé par les représentants de la CMQ avant toute transmission d'information à ceux-ci par les représentants de la FQM.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la CMQ et à la FQM.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-309 : Écocentre municipal/réception du plastique des agriculteurs de Mékinac

CONSIDÉRANT que l'Écocentre est ouvert une journée par semaine durant la période estivale et seulement une demie journée par mois durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT que le préposé à l'Écocentre doit gérer beaucoup d'utilisateurs et plusieurs emplacements;

CONSIDÉRANT que l'ajout de citoyens de l'extérieur compliquerait la tâche du préposé à l'Écocentre et obligerait la municipalité à embaucher un employé supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse l'offre de Énergycycle de récupérer les plastiques des agriculteurs de Mékinac dans l'Écocentre de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-310 : Salaire animateur maison des jeunes

CONSIDÉRANT que la municipalité doit déterminer le salaire des animateurs de la Maison des Jeunes de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la Maison de Jeunes sera ouverte de soir et de fin de semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle statue sur le salaire des animateurs de la Maison des Jeunes de Sainte-Thècle. Le salaire des animateurs sera de 18 \$ l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-311 : Fabrication de 2 foyers extérieurs

CONSIDÉRANT que la municipalité aura besoin de foyers extérieurs pour diverses activités;

CONSIDÉRANT que la municipalité dispose d'employés municipaux pour effectuer ce travail;

EN CONSÉQUENE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la fabrication de deux foyers d'extérieur par les employés municipaux et autorise l'achat de matériel nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-312 : Demande Moisson Mauricie.

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie nous demande une aide financière

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 1 891.20 \$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-313: Don de l'Agence Sécurité ACCES Inc.

CONSIDÉRANT que Sécurité ACCES Inc. a fait un don à la municipalité pour l'aide à la jeunesse;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit répartir ce don;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le don de 1 400 \$ de Sécurité ACCES Inc. qui sera réparti comme suit :

700 \$ pour la Maison des Jeunes

700 \$ pour le camp de jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-314 : Don de la troupe du Caméléon aux Tisserandes en lien de Mékinac

CONSIDÉRANT que la troupe du Caméléon ont amassé des fonds lors de présentation de pièce de théâtre;

CONSIDÉRANT que les fonds de la troupe du Caméléon sont dans les livres de la municipalité à titre de réserve;

CONSIDÉRANT que la troupe du Caméléon désire transférer une partie de leur réserve aux Tisserandes en lien de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le versement de 4 500 \$ aux Tisserandes en lien de Mékinac. Ce montant sera pris dans la réserve financière de la troupe du Caméléon.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

M. Jean-François Couture pose des questions sur le point 24, sur le rapport de suivi de la CMQ.

M. Constant Béland demande d'aménager la décente de bateau du lac Traverse afin de pouvoir mettre un bateau à l'eau.

M. Pierre Veillette demande pourquoi fabriquer 2 foyers d'extérieur.

Affaires nouvelles :

A) Nomination des représentants pour la bibliothèque municipale

Rés. 2022-11-315: Nomination des représentants pour la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT qu'à tous les ans le CRSBP nous demande de nommer les représentants municipaux;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme

- Julie Bertrand conseillère comme représentante de la bibliothèque municipale
- Diane Proulx comme responsable de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-316: Levée de la séance

À 20 heures 27 minutes, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Greffier-trésorier par intérim

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 21 novembre 2022, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence du maire Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller
Julie Bertrand, conseillère
Frédéric Lapointe, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est absente :

Roxanne Bureau-Grenier, conseillère

Autres présences : Louis Paillé

Rés. 2022-11-317 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement et ouvre la séance à 19h30 et adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. État des revenus et des dépenses.
3. A) Relais Expert Enquête et Médiation/Offre de service –enquête en matière d'harcèlement psychologique au travail dossier 2
B) Relais Expert Enquête et Médiation/Offre de service –enquête en matière d'harcèlement psychologique au travail dossier 3
4. TECQ - Programmation de travaux – Rue Bédard et égout collecteur
5. A) Demande de la directrice des projets spéciaux/report de congé mobile
B) Demande de la directrice générale.
6. Bavaroise Sainte-Thècle
7. Questions de l'assistance.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-318: État des revenus et des dépenses

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt de l'état des revenus et dépenses et l'état comparatif.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-319: Relais Expert Enquête et Médiation/Offre de service –enquête en matière d'harcèlement psychologique au travail dossier 2

CONSIDÉRANT l'offre de service de Relais expert enquête et médiation pour le dossier numéro 2 d'enquête en matière d'harcèlement psychologique au travail;

CONSIDÉRANT le rapport de la CMQ du 14 juillet 2022, nous recommandons d'enquêter sur les

plaintes de harcèlement psychologique au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Sébastien Moreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Relais Expert enquête et médiation pour un montant maximum de 9 975 \$ plus taxes afin de procéder à une enquête en matière d'harcèlement psychologique au travail pour le dossier numéro 2.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-320: Relais Expert Enquête et Médiation/Offre de service –enquête en matière d'harcèlement psychologique au travail dossier 3

CONSIDÉRANT l'offre de service de Relais expert enquête et médiation pour le dossier numéro 3 d'enquête en matière d'harcèlement psychologique au travail;

CONSIDÉRANT le rapport de la CMQ du 14 juillet 2022, nous recommandons d'enquêter sur les plaintes de harcèlement psychologique au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Sébastien Moreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Relais Expert enquête et médiation pour un montant maximum de 9 975 \$ plus taxes afin de procéder à une enquête en matière d'harcèlement psychologique au travail pour le dossier numéro 3.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-321: TECQ - Programmation de travaux – Rue Bédard et égout collecteur (Numéro de Dossier 1135050)

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
-

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-322: Demande de la directrice des projets spéciaux/report de congé mobile

CONSIDÉRANT qu'à la fin de l'année 2022, il restera des congés mobiles non utilisés à la directrice des projets spéciaux et elle demande de les reporter dans la première semaine de janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice des projets spéciaux à prendre le solde de ses congés mobiles de l'année 2022 durant la première semaine de janvier 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-323: Demande de la directrice générale/report de congé mobile et maladie

CONSIDÉRANT qu'à la fin de l'année 2022, il restera un congé mobile non utilisé à la directrice générale et elle demande de reporter ce congé mobile dans la première semaine de janvier 2023;

CONSIDÉRANT qu'à la fin de l'année 2022, il restera des congés maladies non utilisé à la directrice générale et elle demande de les conserver pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise la directrice générale à prendre le solde de son congé mobile de l'année 2022 durant la première semaine de janvier 2023.
- Ne reporte pas les congés de maladie pour l'année 2023; mais les lui paie à la fin de l'année 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-11-324: Bavaroise Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que Bavaroise Sainte-Thècle désire faire une soirée familiale le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que Bavaroise Sainte-Thècle s'associe avec Promotion Ste-Thècle Inc. pour cette activité;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière est demandée pour organiser cette soirée familiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500\$ à Promotion Ste-Thècle Inc. pour l'organisation d'une soirée familiale à la fin d'année 2022 dans la salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question

Rés. 2022-11-325: Levée de la séance

À 19 heures 40 minutes, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Greffier-trésorier par intérim